



Commune de BRANDÉRION

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**du lundi 6 septembre 2021 09h00 au vendredi 8 octobre 2021 17h00**

Les conditions de déroulement de l'enquête publique respecteront strictement les mesures sanitaires en vigueur

## Objet de l'enquête

Projet de modification n°2 du **PLAN LOCAL D'URBANISME** engagée le 12 octobre 2020.

## Commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif

Monsieur Jean-Paul BOLÉAT

## Organisation de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du **lundi 6 septembre 2021 09h00 au vendredi 8 octobre 2021 17h00**, soit pour une durée de 33 jours consécutifs, à la Mairie de Brandérion, 3 rue Vincent Renaud, aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

- Les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
- Le matin du samedi de 9h00 à 12h00
- Les après-midi du lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur recevra, pendant 3 demi-journées, à la mairie de Brandérion :

- **lundi 6 septembre de 09h00 à 12h00 ;**
- **samedi 18 septembre de 09h00 à 12h00 ;**
- **vendredi 8 octobre de 14h00 à 17h00.**

Chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant toute la durée de l'enquête du 6 septembre au 8 octobre 2021 inclus ou à partir du site internet de la commune [branderon.com](http://branderon.com).

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête papier, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ou sur le registre dématérialisé accessible à partir du site internet <https://www.registredemat.fr/plu-branderon-2021>, où chacun pourra prendre connaissance des éventuelles observations et propositions formulées, ou par correspondance à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie, 3 rue Vincent Renaud, 56700 Brandérion, ou enfin par mail à l'adresse suivante : [plu-branderon-2021@registredemat.fr](mailto:plu-branderon-2021@registredemat.fr).

## Existence d'une évaluation environnementale

Le projet de modification n°2 du Plan local d'Urbanisme ne comporte pas d'évaluation environnementale.

## Identité de la personne responsable du projet

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Jean-Yves CARRIO, Maire de Brandérion.

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune de Brandérion le rapport d'enquête et ses conclusions motivées concernant le projet de modification n°2 du Plan local d'Urbanisme.

Ces documents seront ensuite tenus à la disposition du public à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, 56700 Brandérion, aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune, durant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

## Décision au terme de l'enquête

Après avis des Personnes publiques associées, enquête publique et avis du commissaire enquêteur, le Conseil municipal devra délibérer pour approuver la modification n°2 du Plan local d'Urbanisme de la Commune de Brandérion.

## Renseignements :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et/ou du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Mairie de Brandérion, 3 rue Vincent Renaud, 56700 Brandérion.